## LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

### Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

### **Brand WHITLOCK**

1916. Chapitre XXVI: Les enlèvements

La décision du gouverneur général, de rendre heureux, malgré eux, les chômeurs de Belgique, ne fut point appréciée; on présenta au gouverneur de nombreuses protestations, dont la première fut celle du cardinal.

Dès le 19 octobre, alors que les nouvelles des déportations se répandaient à l'étranger, Son Éminence avait envoyé une lettre au gouverneur général par l'intermédiaire du baron von der Lancken (Note: Cardinal Mercier contre barbares, pages 113-114; PASSELECQ: pages 324-326). La note du cardinal adressant la protestation au baron, contenait un paragraphe de l'esprit le plus élevé, qui eût fait justice de toutes les raisons spécieuses du gouverneur général, si le cardinal avait pu faire publier sa lettre:

- « J'espère écrivit-il au baron von der Lancken –, que vous userez de toute votre influence auprès des autorités supérieures afin de prévenir un pareil attentat.
- « Et ne nous parlez pas, je vous prie, du besoin de protéger l'ordre intérieur (Note: Extérieur; Cardinal Mercier contre barbares, page 114; PASSELECQ: page 328) ou d'alléger

les charges de la bienfaisance publique. Épargneznous cette amère ironie. Vous savez bien que
l'ordre n'est pas menacé et que toutes les
influences morales et civiles vous prêteraient
spontanément main-forte s'il était en danger. Les
chômeurs ne sont pas à la charge de la
bienfaisance officielle ; ce n'est pas de vos
finances que leur vient le secours. » (Note:
Cardinal Mercier contre barbares, pages 114115; PASSELECQ: pages 327-328)

### **Brand WHITLOCK**

Ce livre, La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles, a été traduit de l'anglais par le Professeur Paul de Reul, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE %20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip

On y dit : « <u>Un grand nombre de documents</u>, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, <u>ont été supprimés</u>, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »

Il s'agit de quelque **76** pages (anglaises + françaises) <u>pour ce seul chapitre</u>. **Nous les reproduisons** d'après l'original anglais publié sur notre site :

http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100

## A Monsieur le Baron von der Lancken, Chef du départment politique près le Gouverneur général, Bruxelles.

Malines, le 19 octobre 1916.

Monsieur le Baron:

J'ai l'honneur d'envoyer à Son Excellence Monsieur le Baron von Bissing une lettre dont je joins ici une copie.

Monsieur le Gouverneur général a exprimé tant de fois, même publiquement, sa volonté de réserver une large part de sa sollicitude aux intérêts du pays occupé; vous-même, Monsieur le Baron, avez si souvent affirmé le désir des autorités allemandes de ne pas perpétuer, sous le régime d'occupation, l'état de guerre des premiers jours, que je ne puis croire à la mise à exécution des mesures dont votre Gouvernement menace les ouvriers réduits, bien malgré eux, au chômage.

J'espère que vous userez de toute votre influence auprès des autorités supérieures afin de prévenir un pareil attentat.

Et ne nous parlez pas, je vous prie, du besoin de protéger l'ordre extérieur ou d'alléger les charges de la bienfaisance publique.

Epargnez-nous cette amère ironie. Vous savez bien que l'ordre n'est pas menacé et que toutes les influences morales et civiles vous prêteraient spontanément main-forte s'il était en danger.

Les chômeurs ne sont pas à la charge de la bienfaisance officielle ; ce n'est pas de vos finances que leur vient le secours.

Jugez s'il n'y va pas de l'intérêt de l'Allemagne autant que du nôtre, de respecter les

engagements souscrits par deux hautes personnalités de votre Empire.

J'ai confiance que mes efforts auprès de M. le Gouverneur-général et auprès de vous ne seront ni mal interprétés ni méconnus, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

(Signé) D. J. Cardinal Mercier, Archevêque de Malines.

# A Son Excellence Monsieur le Baron von Bissing, Gouverneur général, Bruxelles.

Archevêché de Malines

Malines, le 19 octobre 1916.

Monsieur le Gouverneur général :

Au lendemain de la capitulation d'Anvers, la population affolée se demandait ce qu'il adviendrait des Belges en âge de porter les armes ou qui arriveraient à cet âge avant la fin de l'occupation. Les supplications des pères et mères de famille me déterminèrent à interroger M. le gouverneur d'Anvers, le baron von Huene, qui eut l'obligeance de me rassurer et de m'autoriser à rassurer les parents angoissés. Le bruit s'était répandu à Anvers, cependant, qu'à Liège, à Namur, à Charleroi, des jeunes gens avaient été saisis et emmenés de force en Allemagne. Je priai

donc M. le gouverneur von Huene de vouloir me confirmer par écrit la garantie, qu'il m'avait déjà donnée verbalement, que rien de pareil ne s'effectuerait à Anvers. Il me répondit tout de suite que les bruits relatifs aux déportations étaient sans fondement et, sans hésiter, me remit par écrit, entre autres déclarations, la suivante : "Les jeunes gens n'ont point à craindre d'être emmenés en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés."

Cette déclaration écrite et signée fut communiquée publiquement au clergé et aux fidèles de la province d'Anvers, ainsi que Votre Excellence pourra s'en assurer par le document ciinclus, en date du 16 octobre 1914, qui fut lu dans toutes les églises.

Dès l'arrivée de votre prédécesseur, feu le baron von der Goltz, à Bruxelles, j'eus l'honneur de me présenter chez lui et lui demandai de vouloir ratifier pour la généralité du pays, sans limite de temps, les garanties que le général von Huene m'avait données pour la province d'Anvers. M. le Gouverneur général retint dans ses mains ma requête, afin de l'examiner à loisir. Le lendemain, il voulut bien venir en personne à Malines m'apporter son approbation et me confirmer, en présence de deux aides de camp et de mon secrétaire particulier, la promesse que la liberté des citoyens belges serait respectée.

Douter de l'autorité de pareils engagements, c'eut été faire injure aux personnalités qui les avaient souscrits, et je m'employai donc à raffermir, par tous les moyens de persuasion en mon pouvoir, les inquiétudes persistantes des familles intéressées.

Or, voici que votre Gouvernement arrache à leurs foyers des ouvriers réduits, malgré eux, au chômage, les sépare violemment de leurs femmes et de leurs enfants et les déporte en pays ennemi.

Nombreux sont les ouvriers qui ont déjà subi ce malheureux sort ; plus nombreux ceux que menacent les mêmes violences.

Au nom de la liberté de domicile et de la liberté de travail des citoyens belges ; au nom de l'inviolabilité des familles ; au nom des intérêts moraux que compromettrait gravement le régime de la déportation ; au nom de la parole donnée par le gouverneur de la province d'Anvers et par le Gouverneur général, représentant immédiat de la plus haute autorité de l'Empire allemand, je prie respectueusement Votre Excellence de vouloir retirer les de forcé travail mesures et déportation intimées aux ouvriers belges et de vouloir réintegrer dans leurs foyers ceux qui déjà ont été déportés.

Votre Excellence appréciera combien me serait pénible le poids de la responsabilité que j'aurais à porter vis-a-vis des familles, si la confiance qu'elles vous ont accordée par mon entremise et sur mes instances était lamentablement déçue.

Je m'obstine à croire qu'il n'en sera pas ainsi. Agréez, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

> D. J. Cardinal Mercier, Archevêque de Malines.

### Annexe à la lettre précédente :

# Lettre du Cardinal Mercier au Clergé de la Province d'Anvers.

Archevêché de Malines

Malines, le 16 octobre 1914.

Chers Confrères et dévoués Collaborateurs :

Le clergé de la province d'Anvers est, en partie, dispersé, et je n'ai pas de moyen sûr d'entrer en communication directe avec vous tous. Je prie donc ceux d'entre vous qui recevront ces lignes de vouloir les transmettre aux confrères avec lesquels ils sont en relation.

Il est urgent que MM. les curés et vicaires rentrent dans leur paroisse, s'ils l'ont quittée. Les voies sont libres, d'ailleurs, et la sécurité publique est partout garantie. Le retour du clergé raffermira les courages ; à mesure que les foyers se repeupleront, les honnêtes gens feront la chasse aux maraudeurs, se remettront au travail, et la vie normale reprendra sensiblement son cours.

- M. le gouverneur d'Anvers, Freiherr von Hoiningen, général Huene, m'a autorisé à vous faire en son nom et à communiquer, par votre obligeante entremise, à nos populations, les trois déclarations suivantes :
- 1°. Les jeunes gens n'ont point à craindre d'être emmenés en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés;
- 2°. Si des infractions individuelles au règlement de police sont commises, l'autorité en recherchera les auteurs responsables et les punira, sans faire retomber la responsabilité sur l'ensemble de la population;
- 3°. Les autorités allemandes et belges ne négligeront rien pour assurer des vivres aux populations.

Même dans les paroisses où l'église et le presbytère sont dévastés, j'invite instamment le pasteur à rejoindre son troupeau, à organiser le culte dans un local provisoire, soit dans une salle de patronage, soit dans une grange ou dans une maison particulière, et à demander pour lui-même un gîte chez un de ses fidèles paroissiens.

Le premier soin du curé, après sa réintégration au milieu des siens, sera de former un Comité de Secours qu'il dirigera et qui sera composé des personnes influentes et généreuses de la paroisse.

Ce comité aura pour mission de procurer un abri, fût-il provisoire, aux familles en détresse ; de les aider à trouver des moyens immédiats de subsistance ; de les exhorter à reprendre les travaux des champs, les semailles, les métiers, de rouvrir, au plus tôt, aux enfants, les écoles et les catéchismes ; et, en général, de donner à tous le réconfort moral et la confiance religieuse dont tant d'âmes ont besoin aux heures douloureuses que nous traversons.

Les paroisses sur lesquelles le malheur s'est moins lourdement abattu ont un devoir strict de charité à remplir envers les populations les plus éprouvées. Elles aussi auront donc leur comité de secours, elles enverront leurs aumônes à l'archevêché, qui en fera la distribution selon les besoins du diocèse.

Les Pouvoirs publics interviendront, assurément, pour la reconstitution définitive des maisons détruites par la guerre, mais l'initiative privée de la charité doit pourvoir d'urgence aux frais de premier établissement et de premiers travaux de culture ; c'est à cette initiative généreuse que notre vaillant et dévoué clergé doit faire appel.

Les personnes qui ont de la fortune doivent considérer comme une obligation rigoureuse de charité de venir en aide aux malheureux et de nous mettre en mesure d'exercer auprès d'eux notre ministère.

Jusqu'à nouvel ordre, nous accordons, le vendredi et les jours de jeûne, la dispense du maigre.

Recevez, je vous prie, chers confrères et dévoués collaborateurs, les assurances de mon religieux dévouement.

D. J. Cardinal, Mercier, Archevêque de Malines.

### Notes de Bernard Goorden.

Traduction française: « Les enlèvements » in WHITLOCK, Brand; chapitre XXVI (1916) in La Belgique sous l'occupation allemande: mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles; (Paris; Berger-Levrault; 1922) pages 383-391 (8 pages) et, en particulier, les pages 384-385. D'après Brand Whitlock (1869-1934), Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative; London; William HEINEMANN; 1919, 2 volumes. Voir chapitre « 33 (« The Pressgangs», intitulé « Documents in evidence » dans d'autres éditions), volume 2, pages 268-344 (76 pages) et, en particulier, les pages 271 + 286-290 (incluant, donc, les lettres en langue française).

#### A lire aussi:

Arrêté allemand, en date du 15 mai 1916, visant «les chômeurs qui, par paresse, se soustraient au travail »

http://www.idesetautres.be/upload/19160515%20A RRETE%20ALLEMAND%20PARESSE%20CHOM EURS%20BELGES.pdf

(Le cardinal Mercier y fait allusion entre les lignes.)

Le cardinal Mercier contre les Barbares. Lettres, mandements, protestations du Primat de Belgique pendant l'occupation allemande; Paris, Bloud et Gay, éditeurs; 1917, 127 p. Voir:

http://uurl.kbr.be/1008471?bt=europeanaapi

PASSELECQ, Fernand; Les déportations belges à la lumière des documents allemands (avec de nombreux fac-similés et la reproduction de tous les documents belges); Paris-Nancy, Berger-Levrault; 1917, XV-435 pages.

http://www.bibliotheca-andana.be/wp-content/uploads/large/Deportations.pdf

« La déportation des chômeurs » (chapitre XXXI, pages 281-330) dans Mayence, Fernand; La correspondance de S.E. le cardinal Mercier avec le gouvernement général allemand pendant l'occupation, 1914-1918; Bruxelles : A. Dewit ; Paris : J. Gabalda; 1919, 528 pages :

https://ia800502.us.archive.org/19/items/lacorrespondance00merc/lacorrespondance00merc.pdf

Ce serait intéressant de comparer avec ce que Paul MAX (cousin du bourgmestre Adolphe MAX) a dit du même jour dans son Journal de guerre (Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918) : <a href="http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user upload/publications/">http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user upload/publications/</a> /Fichier PDF/Fonte/Journal de%20guerre de Paul Max bdef.pdf

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *50 mois d'occupation allemande* (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres datés 19161008, 19161020 ou 19161021, à : <a href="http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100">http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100</a>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que dit des mêmes dates Charles TYTGAT dans *Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande* :

http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100